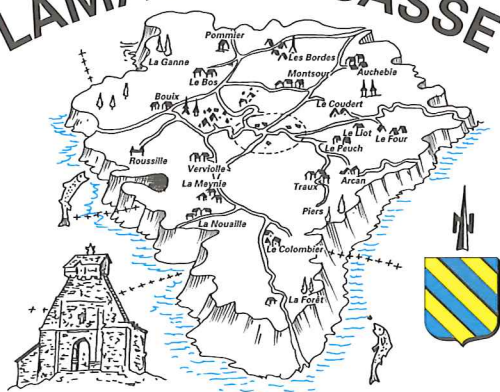


COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
29 SEPTEMBRE 2017 N° 2017/05

LAMAZIÈRE-BASSE



L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence d'Alain GUEGUEN, Maire.

Présents : Alain GUEGUEN, Maire, Roselyne LACÔTE, Christophe BOYON, Adjoints, Dominique BREUIL, Elodie TRESPEUCH, Nadège GUILLE, Conseillers.

Excusés : Hélène COURTOIS donne procuration à Roselyne LACÔTE, Philippe LABEL donne procuration à Dominique BREUIL

Secrétaire de séance : Dominique BREUIL

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 15 septembre 2017, une nouvelle convocation du Conseil municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du Conseil municipal du 22 juin 2017

Admission en non-valeur de recettes irrécouvrables, Budget eau

pour un montant de 45,23 € (exercice 2015) et de 244,87 € (exercice 2016), soit un total de 290,10 €.

8 votants : 2 votes contre, 1 abstention, 5 votes pour

Convention de mise à disposition du Service Cartographie et du Bureau d'étude du Syndicat de la Diège

pour, notamment, la numérotation des voies, et la dénomination des rues dans le bourg et les villages qui seront prochainement obligatoires.

8 votants : 8 votes pour

Convention de mise à disposition du Service Equipements Collectifs du Syndicat de la Diège

pour, notamment, les travaux d'infrastructures, d'assainissement, d'équipements sportifs, socio-éducatifs et culturels, les lotissements d'habitations, travaux de voirie.

8 votants : 8 votes pour

Convention de mise à disposition du Service d'Assistance Réseau d'eau potable et d'assainissement du Syndicat de la Diège

pour, notamment, le fonctionnement des infrastructures de production, de distribution d'eau potable et d'assainissement et la réalisation d'ouvrages.

8 votants : 8 votes pour

Modification du règlement du columbarium du cimetière

ARTICLE 3 : Les cases sont réservées aux cendres des corps des personnes :

- Domiciliées à LAMAZIERE-BASSE, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune.
- Non domiciliées dans la commune, mais propriétaires d'un bien sur le territoire.
- Décédées sur la commune.
- Ayants droit à l'inhumation dans une sépulture de famille.

8 votants : 8 votes pour

Questions diverses

Installation de l'aire de jeux : La commission d'agrément du Conseil départemental s'est réunie fin septembre pour l'attribution d'une subvention de 2 003 euros. Le Crédit Agricole attribue également une subvention de 1 500 euros dans le cadre de sa politique de développement local.

Travaux de sauvegarde de l'église : Suite à la réorganisation des régions, une nouvelle Conservatrice des Monuments Historiques, Madame MARTINES, a été nommée en remplacement de Madame COMBROUZE-LAFAYE. Une réunion entre Monsieur le Maire, Madame MARTINES, Monsieur CARCY, représentant de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'architecte du cabinet MANCIULESCU ACMH et Associés aura lieu le 26 octobre.

Marché de Noël : L'inscription des exposants a commencé. La date est fixée au samedi 16 décembre.

Réservoir d'eau de la Zotte : Installation de nouvelles portes (à la station et au concentrateur) et changement de l'armoire électrique.

Travaux de voirie :

- . La réfection de la piste de Lestauvert est terminée.
- . La réfection de la voie de La Peyrefade par l'entreprise Eurovia est terminée.
- . Suite à des travaux de débardage au Bos, l'entreprise Farges a financé les travaux de remise en état de la voirie (travaux réalisés par Eurovia).
- . Pour l'entretien des routes communales 20 tonnes de goudron ont été utilisées par les employés communaux.
- . Les travaux de nettoyage des bords des routes communales, retardés par la panne de l'épaveuse, se poursuivent.

Marchés de pays : Une réunion se tiendra le 11 octobre pour un bilan de la saison 2017.

Prochaine réunion du Conseil municipal : 3 novembre à 20h15

